

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE TOUL
COMMUNE DE BRULEY
❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

ARRETE MUNICIPAL
DE CIRCULATION
N° 2026-24

LA MAIRE DE BRULEY,

VU LE LIVRE II, TITRE 1, CHAPITRE 1 DU CODE DES COLLECTIVITES LOCALES ET NOTAMMENT LES ARTICLES L2212.1 ET L2213.1 SUR LES POUVOIRS GENERAUX DES MAIRES EN MATIERE DE POLICE.

CONSIDERANT QUE L'ORGANISATION DE LA FETE DES VOISINS DE LA RUE VICTOR HUGO NE PERMETTRA PAS A LA CIRCULATION DE SE POURSUIVRE NORMALEMENT,

EN CONSEQUENCE, LA MAIRE DE BRULEY, ARRETE LES DISPOSITIONS SUIVANTES:

Article 1. : La circulation **RUE VICTOR HUGO, à hauteur du 80 rue Victor Hugo jusqu'au 254 rue Victor Hugo,** sera **INTERDITE** en raison de l'organisation de la Fête des Voisins le **dimanche 14 Juin 2026 de 9 h à 18 h.**

Article 2. : Les organisateurs assureront la mise en place de la déviation et le maintien de la signalisation nécessaires ainsi que la sécurité des lieux.

Article 3. : Les services de la Mairie et les forces de gendarmerie sont chargées de l'application du présent arrêté.

Article 4. : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de TOUL.

Fait à BRULEY, le 11 juin 2026

Elisabeth POIRSON,
Maire de Bruley,

